L'assassinat d'un Algérien à Hautmont, devant la Cour d'Assises du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Saadi Tahar, qui soit dit en passant, fit la guerre et se comporta courageusement, persiste à déclarer n'avoir rien à se reprocher. Il dit que la victime était un excellent camarade et qu'il n'avait pas la réputation que Benameur lui attribue.

— Vous êtes allé au bois seul ?

— Oui.

— Pourquoi ?

— Pour y chercher un peu de tranquillité.

— Et vous n'y avez vu ni Benameur ni Menheb ?

— Non ! J'ai entendu un coup de revolver ; je me suis dirigé du côté d'où provenait la détonation et c'est alors que j'ai rencontré Benameur aux pieds de qui Menheb gisait. Alors je lui ai demandé ce qu'il avait fait là. Il m'a répondu : « Menheb voulait me violenter. j'ai tiré dessus.

— Est-ce que Benameur était dans le café au moment de la discussion ?

— Non !

— A votre connaissance, possédait-il un revolver ?

— Non !

Me Resenthel, qui défend Benameur, fait préciser à Saadi Tahar que l'arme en question était un browning.

Témoignages

Les témoignages qui viennent ensuite n'apportent point grand' chose de plus.

Neuf témoins en tout, parmi lesquels le docteur Triqueneaux, médecin-légiste ; le commissaire de police, le sous-brigadier Beaumont, le garde champêtre Delsart.

Le plus intéressant, le plus important si l'on veut, est le cabaretier Saldani Mohamed Tahar, qui, lui aussi, vient déclarer que Benameur n'était point présent à la discussion.

Les autres dépositions montrent la victime comme un individu querelleur et violent et donnent sur les accusés des renseignement qui leur sont plutôt favorables.

Réquisitoire et plaidoirie

Un fait indubitable, incontestable, c'est que Menheb a été tué et l'a été par Benameur. D'autre part, Saadi Tahar, au moment même du drame, se trouvait sur le lieu et avait eu auparavant une discussion assez violente avec la victime.

M. l'avocat général Floriet développe ces arguments dans un sévère réquisitoire, qui aboutit à la demande d'une sanction nécessaire contre les deux inculpés.

A cela, Me Péraud, d'Avesnes, répond en assurant que Saadi Tahar n'a point participé au meurtre de Menheb. Il plaide l'acquittement.

Quant à Me Resenthel, de Douai, il s'efforce, non sans talent, d'atténuer le geste criminel de Benameur, geste inconscient, qui s'apparente à la légitime défense.

Le verdict

Après une délibération d'un quart d'heure, le jury rapporte un verdict affirmatif concernant Benameur et négatif pour Saadi Tahar, mais il accorde les circonstances atténuantes au premier.

En conséquence, **Saadi Tahar est acquitté et Said Benameur est condamné à six ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.**

R. J.

Le nouveau roi d'Afghanistan a été couronné hier à Caboul

Inayatouliah a été couronné Roi d'Afghanistan, hier à midi, à Caboul.

Le Roi Inayatouliah avait épousé la sœur de l'ex-reine Sourya. Avant son avènement au trône, il n'a pas participé aux affaires gouvernementales. Il jouit de la confiance des Mullahs. Ses relations avec Amanoullah sont amicales, quoique lors de l'avènement d'Amanoullah au trône, il avait été incarcéré pendant trois ans.

Le nouveau souverain est bien accueilli

La légation d'Afghanistan nous adresse le communiqué suivant :

« Une dépêche reçue de Caboul nous informe que, afin de mettre un terme aux troubles existant dans le pays et pour prouver à son peuple son attachement extrême à la patrie, Sa Majesté Amanoullah Han a fait action d'abnégation personnelle en abdiquant en faveur de son frère aîné, Sa Majesté Inayatouliah Khan. L'avènement au trône du nouveau monarque a été reconnu par toute la nation et par toutes les notabilités princières, religieuses et gouvernementales, qui ont prêté serment de fidélité au nouveau souverain.

Le gouvernement d'Afghanistan continuera d'entretenir et de fortifier les relations d'amitié existant comme par le passé avec les autres nations amies ».

Les motifs de l'abdication du roi Amanoullah

On mande de la Nouvelle Delhi : On donne les détails suivants sur les motifs de l'abdication du roi Amanoullah :

« Le 13 janvier, les troupes royales ont été contraintes d'évacuer la vallée de Kohedaman, le commandant des rebelles a entouré le village de Dehkopek, situé à trois milles de Caboul, où était installé le quartier général des troupes royales et a capturé des canons. Les rebelles ont poursuivi leur avance sur Caboul le 14 janvier et après un bombardement, se sont emparés des collines de Baghibala dominant les faubourg de la Capitale. L'abdication d'Amanoullah a suivi. Le groupe de mullahs et d'autres chefs religieux ont conclu un armistice avec les rebelles. Les dernières informations sur le sort des étrangers sont rassurantes.

L'assassinat d'une vieille rentière à Maubeuge

Le petit-neveu de la victime qui a été arrêté, proteste de son innocence, mais des inexactitudes auraient été relevées dans ses déclarations :: :: :: ::

Nous avons donné les détails dans l'affaire mystérieuse dont s'occupe actuellement le Parquet d'Avesnes, et qui touche à la mort de Mlle Fauconnier. Nous avons ajouté également que les soupçons se portaient sur Compain, son petit-neveu. — Le Parquet d'Avesnes cherche à élucider ce drame mystérieux.

Le rapport de M. le docteur Triquenneaux n'est pas encore parvenu au Parquet. On sait que Compain, le petit-neveu de la victime a été arrêté ; il y avait contre lui suffisamment de présomptions pour le mettre sous mandat de dépôt.

A son arrivée à Avesnes, Compain a été interrogé par M. Chauvin, inspecteur de la 2me brigade mobile, et par M. Jacques, juge d'instruction au Parquet d'Avesnes.

Compain est-il venu à Maubeuge ?

Compain est arrivé à Avesnes, menottes aux mains avec toutes les pièces de procédure. Hier lundi, M. Jacques l'a interrogé durant trois heures. Compain, évidemment, proteste de son innocence. Au parquet, on ne sait ce que valent ses explications. Nous avons dit que M. Bouche, commissaire de police mobile, s'était rendu à Paris sur commission rogatoire, pour vérifier le bien fondé des déclarations de Compain qui avait affirmé qu'après avoir fait la fête, il n'avait pu travailler lundi, jour de la mort de Mlle Fauconnier. L'essentiel, en ce moment, et dans l'état actuel de l'information, est d'établir le passage de Compain à Maubeuge le lundi 7 janvier. Compain déclare que le mardi 8, à 8 heures du matin, il était chez lui à Paris dans sa chambre en train de lire un roman ou de travailler à des mathématiques, mais il ne peut fournir aucun témoignage à l'appui de sa version.

Compain a, en outre déclaré au juge instructeur, qu'il figurait sur le testament de Mlle Fauconnier, mais qu'au fond il ne s'en doutait pas. On sait que Compain, pour une raison ou une autre, avait sollicité de cette dernière, une avance d'argent qui lui avait été refusée.

Compain a été interrogé également hier matin sur des points de détails.

Ajoutons que M. Bouche, inspecteur de la police mobile, est revenu de Paris et qu'il a relevé sur ses déclarations des inexactitudes. M. Jacques, juge d'instruction, a envoyé une nouvelle commission rogatoire à Paris et il est fort possible qu'elle permette d'établir d'une façon définitive si Compain qui a intérêt à faliciter l'enquête, est responsable ou non.

M. L.

La mère de Compain, croit à l'innocence de son fils

Dans la soirée, un télégramme nous est parvenu de Maubeuge, annonçant l'arrivée en cette ville, de Mme Compain, mère de l'auteur présumé du crime et nièce de la victime.

Mme Compain est persuadée de l'innocence de son fils.

Maurice, contrairement à ce qui a été dit, n'est pas l'héritier direct de la vieille demoiselle, car il possède encore sa mère, laquelle habitait Constantinople, chez sa fille Germaine, mariée à un professeur du Lycée français de cette ville.

Prévenue par télégramme du décès de sa tante, Mme Compain s'embarqua pour la France dans le Simplon Orient-Express et c'est dans le train qu'elle connut par un journal, que la mort de Mlle Fauconnier était attribuée à un crime.

A son arrivée à Maubeuge, hier, des parents lui apprirent avec ménagements l'arrestation de son fils. On juge de la douloureuse stupéfaction de la pauvre mère au reçu de cette terrible nouvelle. Elle se refuse à croire à la culpabilité de son enfant et est persuadée que son innocence ne tardera pas à être démontrée.

Un Algérien déchiqueté par un obus à Heninel, près d'Arras

En revenant des champs, M. Gabriel Tétart, cultivateur à Héninel, remarqua, à proximité du cimetière de la commune, un Algérien qui frappait à coups redoublés à l'aide d'un marteau et d'un burin sur un obus de 77. Prudemment, il s'éloigna après avoir fait quelques remontrances à l'individu. A peine avait-il fait une centaine de mètres qu'une explosion lui donna l'explication de ce qui s'était produit.

En effet, il trouva sur les lieux un cadavre, face contre terre, les bras détachés du tronc, les jambes sectionnées à la hauteur des cuisses, le ventre ouvert. Près du cadavre, il ramassa un billet de 50 francs, des photographies et une carte de récupérateur n° 2534, au nom de Cheik-il-Koudir ben Messaoud, 34 ans.

Les gendarmes de Croisilles se sont rendus au lieu dit les « Quinze », près du cimetière militaire britannique, où ils ont procédé aux constatations d'usage.

LA GREVE DES IMPRIMEURS DE ROUBAIX-TOURCOING

La grève des ouvriers appartenant à la Fédération du Livre se poursuit, depuis six semaines sans changement notable. On ne signale aucun incident.

Le nombre des grévistes qui était, pour Roubaix, d'environ 150, est tombé à 125. A Tourcoing, la corporation comptait 185 travailleurs, 125 s'étaient mis en grève ; 12 ont repris le travail.

LA GREVE DES MINEURS DANS LE GARD

La grève dans le bassin minier du Gard se poursuit dans le calme. Dans un Congrès tenu hier à Alès, les mineurs ont décidé de continuer la grève. A l'issue de la réunion, les mineurs ont parcouru la ville en réclamant les 5 francs d'augmentation. Il n'y a pas eu d'incident.

L'arrestation à Feignies de l'américain fraudeur de diamants

Le courtier qui portait un stock de brillants valant un million, a conté son odyssée au juge.

Le « Réveil du Nord » a annoncé hier matin qu'on avait arrêté un courtier américain en diamants, porteur d'un million de brillants. Cet individu a été conduit au parquet d'Avesnes, où il a été interrogé par M. Larendel.

Par le truchement d'un interprète, M. Rusult, professeur d'anglais à Avesnes, cet interrogatoire de première comparution a commencé à 2 heures et a duré assez longtemps. Le délinquant a expliqué dans quelles conditions il a été fouillé dans le train en gare de Feignies. Aux douaniers qui l'interpellaient, il a déclaré qu'il n'avait rien, mais sitôt fouillé, il ne put nier qu'il détenait des brillants.

En gare de Feignies, pour les trains internationaux, la fouille des bagages se fait dans le train, mais des douaniers surpris de l'attitude embarrassée du fraudeur l'ont surveillé jusqu'à Saint-Quentin où ils se sont assurés de sa personne. En cours de route, Karlener Jack a même offert 100 francs à des douaniers dans le but de se débarrasser de leur présence, mais à Saint-Quentin ces derniers l'ont fait revenir sur Feignies où il a été arrêté.

Le délit est bien caractérisé. Il s'agit d'un étranger non domicilié en France et qui était porteur d'une quantité de brillants qu'il voulait introduire en fraude.

L'instruction de l'affaire est close et le dossier a été remis au parquet et une décision sera prise lorsque le casier judiciaire demandé par télégramme à la chancellerie, sera parvenu au parquet d'Avesnes.

Légion d'Honneur

La promotion du Ministère de la Justice

Sont promus ou nommés dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur :

Au grade de Commandeur — MM. Deusquet, conseiller d'Etat honoraire, président du Bureau supérieur d'assistance judiciaire ; Célice conseiller honoraire à la Cour de cassation ; Labreusse, secrétaire général de la questure du Sénat.

Au grade d'Officier. — MM. Godefroy, conseiller à la Cour de cassation ; Saillard, conseiller à la Cour de cassation ; Bonfils-Lapouzade, procureur général près la Cour de Colmar ; Mayéras, sténographe, réviseur au Sénat ; Simon, avocat à Versailles, ancien bâtonnier, président de la conférance des bâtonniers des départements ; André, président de la Chambre des Commissaires-priseurs de la Seine.

Au grade de Chevalier. — **MM. LECLERCQ, président du Tribunal de la Somme, section d'Amiens ; BORNAY, procureur de la République, près le Tribunal du Nord, section de Lille ; FLORIOT, avocat général à Douai ; LUCE, juge de paix à Douai** ; Campinchi, avocat à la Cour de Paris.

M. Bornay, Procureur de la République, à Lille

M. Bornay, procureur de la République à Lille, est originaire de la région. Il naquit, en effet, à Saint-Pol-sur-Ternoise, le 9 janvier 1881. Après de brillantes études couronnées par le diplôme de docteur en droit, section sciences juridiques, M. Bornay fut avocat à la Cour de Douai dès 1902. Attaché à la Justice en novembre 1903, il fut nommé substitut à Coutances en mai 1907. Au cours de l'année 1907, il revenait dans notre région, pour occuper le même poste à Saint-Omer.

En 1913, il partait à Avranches, en qualité de procureur, puis on le retrouve en 1917 à Caen, où il exerce les fonctions de substitut du procureur général.

C'est ensuite à Poitiers, où il était avocat général depuis 1924, que le trouva, le 4 mars 1927, sa nomination au poste de Procureur de la République à Lille.

Depuis son arrivée en notre ville, M. Bornay n'a connu que les sympathies et s'y est fait de nombreux amis.

Nous nous joignons à eux pour lui adresser nos félicitations pour une distinction qui vient récompenser une carrière brillamment et noblement remplie.

M. le professeur Carrière

Nous avons annoncé en novembre dernier, la nomination de M. le professeur Carrière à la chaire de clinique médicale de la Faculté de Médecine de Lille, par suite de la retraite du professeur Lemoine.

Hier, en une brève note, nous avons annoncé que M. le professeur Carrière avait été promu officier de la Légion d'honneur.

Voici d'ailleurs en quels termes l'« Officiel » annonce la nouvelle :

« Carrière (Georges-Léon), professeur à la Faculté de Médecine de Lille. A rendu des services éminents pendant la guerre en qualité de directeur du centre de neuropsychiatrie. Surexpert au centre de réforme de Lille depuis la guerre a, par ses qualités médicales exceptionnelles, contribué à l'étude et à la solution de nombreux cas litigieux intéressant les droits des mutilés ».

Spécialisé dans l'étude des malaises infantiles, du système nerveux, et en médecine générale, le professeur Carrière a publié un grand nombre de travaux scientifiques universellement connus et appréciés.

Officier de l'Instruction publique, c'est pendant la guerre, et au titre militaire, qu'il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Nous lui renouvelons nos félicitations pour la nouvelle distinction qui récompense une vie de travail au service de la science.

Sunlight Savon

(VOIR EN DERNIERE PAGE)

Un grand débat au Sénat sur la politique extérieure du Gouvernement

M. Briand a répondu à l'interpellation de M. Lémery sur le pacte Kellogg et l'accord naval franco-anglais :: :: :: ::

Dès l'ouverture de la séance au Sénat, M. Doumer prononce le discours d'usage, dans lequel il commence par louer le rôle prédérateur du Sénat dans les luttes politiques inhérentes à l'existence des peuples libres. « Il fait, dit-il, du bien sans bruit ne volant qu'après de minutieux travaux de commissions. Aussi, souffre-t-il lorsqu'il a à prendre des résolutions hâtives ».

M. Doumer insiste sur la réforme nécessaire des méthodes de travail parlementaire et gouvernemental. Il joue le Sénat d'user quand il le faut du droit d'interpellation assez judicieusement pour éclairer les grandes questions primordiales.

Avant de conclure, M. Doumer célèbre l'œuvre de restauration des régions dévastées par nos propres moyens. « Notre reconstitution étant à peu près faite, ajoute-t-il, demain il faudra régler définitivement les comptes de la paix. Le Sénat suivra avec un intérêt passionné les conférences des techniciens. La conclusion des arrangements doit donner à toutes les puissances un égal intérêt au maintien de la paix ».

Certains passages de ce discours sont très applaudis.

Le Sénat discute ensuite l'interpellation de M. Lémery, sur l'orientation que le gouvernement a donné à sa politique extérieure tant par l'adhésion au pacte Kellogg que par le négociation du compromis naval franco-britannique.

L'interpellation de M. Lémery

Le sénateur de la Martinique constatant que le Sénat méricain, tout en discutant le pacte Kellogg, se prépare à voter un bill sur la construction de quinze croiseurs, conteste la valeur diplomatique du pacte de Paris, qu'il oppose ensuite au pacte de la S. D. N. Il déclare que le prestige de cette Assemblée est affaibli. Il montre que la doctrine de Monroë, qui peut servir à toutes fins, même d'annexion, a été réservée par les Etats-Unis. Le Sénat américain veut que cette doctrine soit au-dessus de la loi si la guerre est mise hors la loi.

M. Lemery termine en demandant à M. Briand comment le compromis naval se concilie avec le pacte Kellogg car les plaintes se font de plus en plus amères aux Etats-Unis.

La réponse de M. Briand

M. Briand monte à la tribune. Il dit d'abord qu'il ne voit dans les événements récents que des raisons de confiance grandissante dans la S. D. N. Le pacte de Paris ne peut que lui donner des forces nouvelles.

« Vous croyez, dit le ministre à M. Lemery, que l'Amérique a vu dans le compromis naval une réplique au pacte Kellogg ? Depuis que vous avez déposé votre demande d'interpellation, ces arguments ont perdu de leur valeur. J'ai, pour dissiper toute méfiance, publié tous les documents relatifs au compromis et à sa négociation. D'ailleurs, quand on se reporte aux pièces, on voit qu'il ne saurait y avoir aucun lien entre les deux événements. Les dates mêmes démontrent que le pacte Kellogg ne pouvait avoir aucune répercussion sur le compromis naval. »

Le Pacte de Paris

M. Briand se défend ensuite avec vigueur d'avoir voulu porter atteinte à l'autorité de la Société des Nations en prenant l'initiative du pacte contre la guerre.

« La Société des Nations, ajoute-t-il, ne peut trouver dans cet acte que du renfort.

» Je ne trouve pas sans intérêt qu'un tel acte ait réuni quinze nations à Paris. Cette condamnation morale de la guerre est une chose considérable. Certes, un pays peut déchirer cet acte après l'avoir signé et je reconnais qu'il n'y a pas de sanction qui lui soit applicable, mais dans quelle atmosphère va-t-il se mouvoir ?

La doctrine de Monroë

» Vous avez parlé de la doctrine de Monroe et de manière à réjouir les cœurs américains, mais cette doctrine entre dans le pacte de Paris, elle s'accorde avec le cadre de la S. D. N. ».

Et M. Briand rappelle alors le conflit Bolivo-Paraguaven et avec quel succès la S. D. N. l'a résolu.

Le ministre poursuit en ces termes : « Les adversaires du pacte Kellogg au Parlement américain craignent qu'il ne fesse entrer la politique des Etats-Unis dans la dépendance de S. D. N. Vous craignez le contraire. Faisons une moyenne. *Il n'y a pas une paix de l'Europe et une paix de l'Amérique, il y a une paix du monde* ».

Et après avoir dit qu'un pacte général d'arbitrage établi par la S. D. N. va être examiné, et que « le pacte de Paris n'a nas créé la doctrine de Monroé, ni aucune concurrence à la S.D.N., ni aucune concurrence entre l'Europe et les Etats-Unis, M. Briand déclare que ce pacte ne peut être qu'un trait d'union et une raison de collaboration entre ces continents. « *D'accord avec tout le gouvernement, conclut-il, je déclare désirer de tout mon cœur cette collaboration* ».

(Vifs applaudissements).

Après une brève réponse de M. Sémery, l'*ordre du jour pur et simple accepté par le Gouvernement est adopté et le Sénat lève la séance.*

LES OBSEQUES DE M. VANCAUWENBERGHE

Les obsèques de M. Georges Vancauwenberghe ancien président du Conseil Général du Nord, fondateur du Sanatorium de Zuydcoote, auront lieu le jeudi 17 janvier, à 10 h. 3/4 à St-Pol-sur-Mer. Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de faire part sont priées de considérer cet avis comme en tenant lieu.

UNE GALERIE S'EFFONDRA DANS UN CINEMA

Une galerie s'est effondrée partiellement dans un cinéma à Wlocklawek (Pologne), pendant une représentation. Plusieurs personnes ont été blessées ; 14 d'entre elles ont du être transportées à l'hôpital.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Chutes de pluie ou de neige suivies d'éclaircies et quelques averses. Température minimum stationnaire.

Un héritage de 50 millions

Un fileur roubaisien à l'intention de faire reconnaître ses droits sur cette fabuleuse succession

Nous voilà conduits vers le pays des aimables chimères, des légendes et des contes bleus par l'évocation de la vie surprenante et prodigieuse d'un nommé Jean Thierry, simple savetier, qui en 1676, battait la semelle et ressaitait des fils, en la ville de Château-Thierry, dont il porte le nom.

Ce brave homme vivait au pays du bon La Fontaine et à peu près à la même époque que le grand fabuliste qui passa « une longue jeunesse à ne rien faire » et chez les autres, notamment chez Mme de la Sablière et chez Hervart.

Or, ce boyard, ce nabab, avait abandonné ses contes et ses fables. Jean Thierry en fit une à sa façon, et de même que La Fontaine « vendit sa charge de maîtrise dans les forêts et « planta là sa femme » qu'il oublia complètement pour venir à Paris, Jean Thierry abandonna son échoppe et s'en vint à Vienne, aux bords du « beau Danube bleu », tenter l'aventure.

Là, il fit fortune. Comment ? Personne ne le sait. Mais après avoir fait commerce, avec un camarade, parcourant les mers sur des « bateaux » plus lourds de fortune que les fiers galions transportant à Séville et Cadix, l'or du Mexique et du Nouveau-Monde, il mourut laissant cinquante millions.

Or, ce boyard, ce abab, avait abandonné sa famille, comme La Fontaine, sa femme. Les cinquante millions ne furent demandés par personne. Ils furent déposés, on ne sait par qui, à la Banque de Venise.

Comment, en 1791, les héritiers de Jean Thierry découvrirent-ils le fameux trésor déposé dans la lointaine banque ? Comment l'Assemblée Nationale Constituante autorisa-t-elle les héritiers à recouvrer la fabuleuse fortune ? Pourquoi les choses durèrent-elles jusqu'en 1796 sans solution ? Et pourquoi Bonaparte, sur l'ordre du Directoire, dit-on, se fit-il remettre cette fortune, employée à restaurer ses troupes ? C'est là une histoire qui est à la base d'un interminable procès. Il s'est poursuivi jusqu'en 1880, époque à laquelle, les héritiers faillirent recevoir, assure-t-on, une indemnité compensatrice de la fortune utilisée par le général de l'armée d'Italie à sauver ses soldats de la misère.

Tel est, en raccourci, le récit qu'on peut faire de cette chose lointaine. Il en est des fortunes d'Amérique et d'ailleurs comme des châteaux en Espagne. On peut en parler, se réservant de n'y pas croire, ou d'y croire sans exagération.

Aujourd'hui, les héritiers du cordonnier de Château-Thierry sont représentés à Roubaix par une famille qui habite 179, rue Decrème, cour Debaisieux, 1.

M. Adolphe Dujardin, père de deux enfants, qui prétend avoir des droits à la succession, établit ces droits en ligne collatérale.

Son grand'père, M. Adolphe Dujardin, né en 1845 est décédé le 23 septembre 1928. Sa femme était une sœur du riche Jean Thierry.

M. Adolphe Dujardin, qui travaille en qualité de fileur chez M. Dillies, 34, rue des Filatures, nous a assuré qu'en 1880, un riche habitant de Lille aurait offert à son grand-père une somme de 200.000 francs pour cession de sa part d'héritage....

Voilà, en résumé, une fabuleuse affaire. M. Dujardin a l'intention de faire reconnaître ses droits. Il semble qu'il aura fort à faire pour y parvenir. Que de choses sont nées et mortes depuis l'époque où Bonaparte guerroyait en Italie ! En tout cas, s'il réussit, et nous le lui souhaitons, il ne sera pas le seul à s'en réjouir.

E. B.

Un mineur polonais a été écrasé à la fosse Gayant, à Waziers

Le mineur polonais Stanislas Frankowiak, 51 ans, aide-rocheur, demeurant à la Cité de la Berce Gayant, à Waziers, travaillait à la fosse Gayent des Mines d'Aniche. Il s'était engagé sur le plan de la descendrie Delloye, lorsque le contre-poids du treuil s'abattit sur lui et lui défonça la poitrine. Le malheureux ouvrier fut tué sur le coup.

D'après l'enquête il résulte que l'infortuné s'est engagé sur le plan sans faire les signaux réglementaires.

Entendu par le service des Mines et le délégué mineur, André Czvordrak, 56 ans, chargé de la conduite des machines à air comprimé, a déclaré qu'il avait mis en marche sur le signal de départ donné par l'emballeur Antoine Voé.

Ayant constaté une résistance et ressentit un choc, il arrêta les machines. C'est alors qu'on découvrit le corps de Frankowiak, la poitrine broyée.

UN CHALUTIER ANGLAIS PERDU CORPS ET BIENS

Trois chalutiers allemands qui viennent d'arriver à Tromsoé rapportent que le chalutier anglais « Thomas Hurdy » s'est échoué dans la partie orientale de l'Océan Arctique Les 16 hommes de l'équipage sont perdus. Le mauvais temps a rendu tout secours impossible.

Mlle Grossi et Mme Féraud ont gagné le raid hippique Paris-Cannes

L'arrivée du raid hippique Paris-Cannes a été jugée hier à Mandelieu, le parcours Mandelieu-Cannes ayant été neutralisé. Les commissaires ont donné le classement ci-après en tenant compte des divers handicaps : 1re ex æquo Mlle Grossi et Mme Feraud ; 3e Mlle Le Bourdonnec.

Sur onze concurrentes ayant pris le départ de Paris, le 5 janvier dernier, sept ont terminé le raid, qui fut très dur par suite du mauvais temps.

Mlle Grossi et Mme Féraud ont accompli les 930 kilomètres, qui séparent Paris de Mandelieu, en dix étapes, ce qui donne une moyenne quotidienne de 93 kilomètres. L'étape la plus longue fut réalisée par Mlle Grossi, qui accomplit samedi, un parcours de 130 kilomètres.

L'année dernière, Mlle Galatry, qui gagna le premier raid hippique Paris-Cannes, avait une moyenne de 70 kilomètres par étape.

L'affaire du champ de courses de Lille

Toute entente n'est pas impossible une réunion est prévue vendredi à l'Hôtel de Ville de Lille

Il y a en ce moment pendante — ainsi que nous l'avons exposé en nos précédents numéros — une « affaire du champ de courses de Lille ».

Il s'agit de savoir, d'une part, si la Société des Courses de cette ville ne pourra plus continuer ses réunions sur l'emplacements actuel, par suite d'exigences très grandes d'un lot de cinq hectares de prairies, et si, d'autre part, la ville de Lille est décidée à consentir un emplacement sur les terrains du démantèlement, emplacement où l'on pourrait créer un autre champ de courses.

Ce qu'on dit à la Mairie

A la mairie de Lille, on a bien voulu nous donner les précisions suivantes sur cette « affaire du champ de courses » :

« C'est en janvier 1928 que le président de la Société des Courses de Lille exposa à M. Roger Salengro, maire de Lille, les difficultés que sa société rencontrait en vue de la relocation d'une partie des terrains du champ de courses.

« Les propriétaires de ces terrains demandaient un prix de location d'environ 50.000 fr. par hectare, soit pour les terrains envisagés, dont la superficie est d'un peu plus de cinq hectares, la bagatelle d'au moins 250.000 fr. par an.

« Soulignons en passant qu'il s'agit de terrains de zone frappés de la servitude non œdificandi et que le prix de location demandé pour une seule année n'est pas loin de correspondre à la valeur vénale de ces terrains.

» La municipalité entendit d'abord les représentants de la Société des Courses, ensuite les propriétaires des terrains. L'entente paraissait devoir se faire, les pourparlers devant être repris sur des « bases honorables » pour les uns et pour les autres.

» Mais l'accord ne se fit point, les propriétaires demandant, en fin de compte, un prix de location d'environ 40.000 francs par hectare et par an.

« La rupture des pourparlers fut consacrée dans une lettre du président de la Société des Courses à M. le Maire de Lille.

« La municipalité reprit l'examen de la question et envisagea les deux solutions suivantes :

1° Rechercher dans les fortifications ou dans la zone un terrain qui d'un seul tenant eût une superficie suffisante pour y aménager un champ de courses ;

2° Demander à M. Roger Salengro, député-maire de Lille, de vouloir bien déposer sur le bureau des Chambres une proposition de loi tendant à étendre à la zone militaire de la Citadelle le régime de la loi 1919 sur le déclassement de Lille.

« *La Commission du plan a estimé qu'un terrain de 15 hectares pouvait être pris dans la zone non œdificandi entre la porte des Postes et la porte de Béthune. C'est le terrain qui avait été envisagé pour l'installation de la Foire Commerciale.* Ce terrain serait à peu près suffisant, mais il faut bien convenir que sa transformation demandera du temps, d'autant qu'il faudra recourir à l'expropriation, que, d'autre part, il n'aura pas la situation idéale de l'actuel champ de courses.

« La solution explicative envisagée par l'Administration municipale est à étude, et nous sommes en mesure d'annoncer que M. Roger Salengro déposera incessamment sur le bureau des Chambres la proposition de loi en question. Ne nous faisons cependant pas d'illusions ; la loi peut être votée rapidement, encore faudra-t-il du temps pour que les terrains du champ de courses deviennent propriété de la ville, puisqu'ici encore il faudra avoir recours à l'expropriation.

Une réunion vendredi matin

» Reste un dernier moyen : un accord possible entre propriétaires et locataires. La municipalité va, de nouveau, tenter de le réaliser, et, à cet effet, une réunion *aura lieu à la mairie vendredi matin.* Souhaitons que le succès couronne les efforts de la ville, qui, depuis qu'elle est saisie de l'affaire, a fait l'impossible pour la mener à bien, comprenant l'avantage que présentent les réunions des courses, notamment au point de vue des commerçants, qui, ces jours-là, font des recettes plus qu'intéressantes. »

Ce que dit M. Balavoine

D'autre part, M. Balavoine, adjoint au maire, nous a déclaré :

« Déjà, il y a un an, la ville s'efforçait de trouver un terrain d'entente entre la Société des Courses et les propriétaires. Les parties étaient à cet effet reçues alternativement par le secrétaire général de la mairie, et, comme adjoint au contentieux, je suivais ces pourparlers de la manière la plus attentive.

» La Commission du plan était saisie de la question, et, plus récemment, l'Administration municipale estimait qu'il y avait lieu de maintenir un champ de courses à Lille. Et, pour le cas où une entente ne pourrait intervenir entre la Société des Courses et les propriétaires, elle décidait de rechercher s'il était possible de trouver, dans les terrains de zone, un terrain ayant d'un seul tenant une superficie de vingt-cinq hectares, et, dans la négative, de demander au Parlement une addition à la loi du 31 octobre 1919.

» Mais il est désirable qu'un accord intervienne. Pour essayer d'y parvenir, j'invite les parties en cause à se réunir en mon cabinet vendredi à 11 heures. »

Espérons qu'une entente interviendra et permettra le maintien du champ de courses à son emplacement actuel. Evidemment, ce serait de beaucoup la meilleure solution.

V. B.

MM. E. Borel, C. Guilhaumon, Gasparin et A. Brunet, admis au groupe des Indépendants de gauche

Le groupe des indépendants de gauche a examiné hier matin la demande d'admission formulée par les quatre députés qui ont donné leur démission du groupe radical-socialiste. MM. Emile Borel, Charles Guilhaumon, Gasparin et Augusle Brunel.

Après un échange de vues, le groupe s'est trouvé unanime à considérer que les quatre demandes d'admission étaient conformes aux principes qui avaient présidé à sa constitution et les a, en conséquence, acceptées.

FEUILLETON DU 16 JANVIER 1929. — N° 59

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR Jules Mary

Elle se réveillait parfois, la nuit, avec d'affreux cauchemars où étaient apparus Maurice et Crèvecœur lui reprochant leur mort.

Et elle murmurait, tout haut, effrayée de l'éclat de sa voix, dans le silence nocturne :

— Ce n'est pas moi... Je suis innocente... Pourquoi m'accusent-ils tous les deux ?

Les domestiques du château s'étaient donc répandus dans les champs, pendant que Roscoff, qui ne voulait pas se trouver en tête à tête avec le corps du comte, prenait un chemin tout opposé à celui où il se trouvait. Caradec, on le pense bien, n'avait pas été sans être singulièrement ému de la nouvelle qu'un accident pouvait être arrivé au comte.

La première chose qu'il fit fut d'aller trouver le commissaire de police Flanquart.

Il lui raconta ce qu'il venait d'apprendre.

Flanquart, en train de pêcher dans l'Yvette, selon son habitude, laissa là sa ligne et devint pâle.

— Vous croyez à un accident, vous, Caradec ?

— Hélas ! je n'ose penser à autre chose.

— Eh bien ! j'ose, moi, c'est encore un crime... et c'est la suite des autres et leur complément, sans doute. Qu'est-ce que va dire M. Pouiverel ?... C'est à se jeter à l'eau, parole d'honneur !

Et le brave homme s'arrachait les cheveux.

— Faut pas vous déralinguer, Flanquart, dit Caradec... Nous n'avons pas réussi les deux premières fois... Qui sait si cette fois-ci nous ne serons pas plus heureux ?...

— Ecoutez-moi bien, monsieur Caradec... dit le commissaire de police avec une singulière dignité... Si M. de Miremond a été assassiné, c'est que nous l'avons accusé à tort, n'est-il pas vrai ?... C'est la meilleure des preuves, puisque d'assassin il devient victime...

— C'est évident. Tout le monde se le dira comme nous.

— Eh bien, si le comte est assassiné, ce que nous saurons bientôt, et si je ne parviens pas à découvrir le misérable auteur de ces trois meurtres, — car c'est le même, — aussi vrai que je crois qu'il y a un Dieu au ciel et foi d'ancien sous-officier, je me brûle la cervelle !

Caradec, aussi troublé que le commissaire, ne put que lui serrer la main en murmurant :

— Mon pauvre Flanquart, c'est un grand malheur !...

Alors tous les deux se dirigèrent, en toute hâte, vers le bois et prirent la grande allée...

— C'est de ce côté qu'il est passé, disait Flanquart, reprenant son sang-froid ; j'étais en train de relever une paire de goujons, du même coup, quand j'entendis sur la route, derrière moi, un galop du diable... Il pouvait être midi... à ce moment-là. Je me retournai et j'aperçus le comte qui passait comme un éclair... Je crus d'abord que le cheval était emporté... Mais pas du tout. Le comte en était absolument maître et s'il galopait ainsi c'est qu'il le voulait bien... Je n'y prêtai pas plus d'attention... et bientôt M. de Miremond disparut dans le bois... Tenez, Caradec, voici la trace encore fraîche du sabot du cheval. Si le comte a suivi tout le temps l'allée, il est certain que nous allons le trouver par ici... Allons sur la piste...

Ils arrivèrent ainsi jusqu'à l'endroit où Jean More, sortant du fourré, s'était précipité au-devant du comte, les bras tendus... Les traces fraîches ne s'avançaient pas plus loin, en longueur, mais un écart se faisait... et Flanquart, se retournant à droite vers les broussailles, y remarqua la tracée profonde qu'y avaient imprimée, en cassant ou pliant les branches, le cheval et le cavalier.

Flanquart dit, montrant du doigt :

— C'est là. Je jurerais que c'est là qu'il doit être...

Ils pénétrèrent dans les broussailles en se gardant bien d'effacer le chemin qu'ils voyaient frayé de fraîche date.

Et bientôt, tous les deux, en même temps, laissèrent échapper un grand cri.

Ils se trouvaient en face du comte !... du comte presque défiguré, presque méconnaissable, tant le sang qui avait coulé des déchirures faites par les ronces lui couvrait le visage...

Ils se précipitèrent à son secours, le soulevèrent et le mirent debout... et pendant que Flanquart le soutenait ainsi dans ses bras robustes, Caradec, inhabile, tant ses mains tremblaient, lui délaça sa cravate, le débarrassait de son veston et de son gilet, et, ouvrant la chemise, s'assurant qu'il n'avait pas reçu d'autres blessures que celles du visage et du cou.

— Rien, disait-il, je ne vois rien !...

Ils reposèrent sur l'herbe le corps inerte.

— Mort, dit Flanquart... mort lui aussi.

Et cet homme eut un moment de désespoir suprême... comme s'il sentait qu'un peu de son bonheur s'en allait avec la vie de Gilles.

Et, une main étendue sur le corps, il répéta, en regardant le vieux marin qui frissonnait :

— Je renouvelle mon serment, monsieur Caradec... Si je ne venge pas celui-là comme les deux autres, je me croirai déshonoré et alors je me brûlerai la cervelle !...

Ils ressortirent dans l'allée et appelèrent à eux. Bientôt des domestiques accoururent.

Bientôt Banche, elle-même, fut là.

Il nous serait impossible de dépeindre sa douleur horrible... Ainsi frappée trois fois dans ce qu'elle avait de plus cher, elle ne trouvait plus de larmes pour pleurer... Ses yeux restaient secs, et brillaient seulement d'une fièvre intense...

Caradec et Flanquart avaient mis le corps de Miremond sur le bord de la route, afin d'empêcher les allées et venues